



Démarche : Demande d'agrément d'artisan traditionnel de Polynésie française - Rima'i mā'ohi (Président d'association/fédération/comité)

Organisme : Service de l'artisanat traditionnel

Identité du demandeur

Email

Etablissement
Numéro TAHITI

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

La carte d'artisan traditionnel de Polynésie française Rima'i mā'ohi s'adresse également aux dirigeants sociaux de personnes morales, dont l'activité est portée sur l'artisanat traditionnel.

Bénéfice de la carte :

La reconnaissance de l'activité d'artisanat traditionnel de l'association
La valorisation de l'association et de ses actions
L'accès aux dispositifs d'aide proposés par le service de l'artisanat traditionnel
La prise en charge du fret maritime inter îles ou vers Tahiti

Éligibilité :

- Être dirigeants sociaux de personnes morales dont l'activité principale définie par les statuts porte sur les métiers et activités de l'artisanat traditionnel telle que définie à l'annexe 1 de <http://lexpol.cloud.pf/document.php?document=443817&deb=7158&fin=7175&titre=QXJyw6p0w6kgbsKwIDQ30SBDTSBkdSAzMS8wMy8yMDly> l'arrêté n° 479 CM du 31 mars 2022 ;
- L'entité doit être recensée au préalable auprès du service de l'artisanat traditionnel depuis au moins un an ;

Année dérogatoire du 04 février 2022 au 03 février 2023 :

Pendant un an à partir de la promulgation de la loi n° 2022-14 du 04 février 2022, vous pouvez demander une carte d'artisan traditionnel de Polynésie française même si vous n'étiez pas recensé au préalable auprès du service de l'artisanat traditionnel. Pour cela, il vous faudra remplir la fiche de recensement sur [ce lien](https://artisanat.pf/9775-2/) ou directement au service et présenter des preuves de votre activité traditionnelle. Le service de l'artisanat traditionnel étudiera votre dossier.

Durée de l'agrément :

- La validité de la carte ne peut excéder celle du bureau, établie par les statuts et ne peut excéder cinq (5) ans.

Clause RGPD :

Vos données à caractère personnel font l'objet d'un traitement automatisé mis en œuvre par la Polynésie française (service de l'artisanat traditionnel) dans le cadre de ses missions d'intérêt public d'accompagnement de la structuration

Demande d'agrément d'artisan traditionnel de Polynésie française - Rima'i mā'ohi (Président d'as et la professionnalisation et de soutien au secteur de l'artisanat. Il a pour finalité la gestion des demandes de carte d'agrément d'artisan traditionnel de Polynésie française - Rima'ï mā'ohi.

La fourniture de ces données est obligatoire. A défaut votre demande ne peut pas être instruite.

Les données sont conservées pendant tout le temps de votre activité et supprimées 5 ans après l'expiration de la carte.

Conformément à la [loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée](http://lexpol.cloud.pf/LexpolAfficheTexte.php?texte=260884), vous disposez des droits d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition ou d'effacement de vos données à caractère personnel. Pour les exercer, vous pouvez contacter le service de l'artisanat à secretariat@artisanat.gov.pf.

Pour toute question relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données (DPD) aux adresses suivantes : DPO Service de l'informatique BP 4574 98713 PAPEETE - dpo@informatique.gov.pf

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la [CNIL](https://www.cnil.fr/) si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Pour obtenir l'agrément d'artisan traditionnel de Polynésie française, vous devez être dirigeant d'une association artisanale (ou d'un comité ou fédération) enregistrée auprès du service de l'artisanat traditionnel et dont l'activité principale définie par les statuts porte sur les métiers et activités de l'artisanat traditionnel.

Avant de commencer

Les pièces justificatives suivantes vous seront réclamées pour compléter votre formulaire dématérialisé :

- 1 photo d'identité ;
- 1 justificatif d'identité : carte nationale d'identité recto/verso, passeport en cours de validité ;
- 1 attestation de résidence : une quittance EDT ou OPT ou un certificat de résidence datés de moins de 3 mois ;
- Les statuts signés de l'entité ;
- Le procès-verbal précisant la composition du bureau ;
- Le récépissé de la DRCL.

ETAT CIVIL

Civilité

Mme

M.

Nom de famille

Prénom

Indiquez le premier prénom de votre pièce d'identité.

Nom marital

Pour les femmes mariées, indiquez votre nom marital

Date de naissance

Demande d'agrément d'artisan traditionnel de Polynésie française - Rima'i mā'ohi (Président d'as

Commune

Indiquez le nom de votre commune de résidence.

ACTIVITE ASSOCIATIVE

Structure de votre entité

Indiquez la structure de votre entité.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Association

Fédération

Comité

Nom de votre entité

Indiquez le nom de l'association, fédération ou comité dont vous êtes le dirigeant.

Date du prochaine renouvellement de bureau

Indiquez la date du prochain renouvellement du bureau de votre entité.

Adresse du siège social

(Ex. : Vallée de Vaitupa, PK 24 côté montagne.)

N° de téléphone de l'entité

Indiquez le numéro de téléphone sur lequel vous êtes le plus facilement joignable.

Email de l'entité

Indiquez l'adresse mail sur lequel vous êtes le plus facilement joignable.

N° de FAX

Indiquez le numéro de FAX sur lequel vous êtes le plus facilement joignable.

Structure(s) d'affiliation (Fédération, Comité)

Indiquez le ou les noms de Fédérations ou Comités auquel votre association est affiliée.

DOCUMENTS A JOINDRE AU DOSSIER

Si vous avez choisi de recevoir votre carte par voie postale, indiquez ici l'adresse postale.

Demande d'agrément d'artisan traditionnel de Polynésie française - Rima'i mā'ohi (Président d'as

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Photo d'identité

Scan numérique au format IMAGE (JPEG, PNG), idéalement de taille 800x600 pixels ou une photo faite avec votre téléphone portable convient parfaitement.

Pièce d'identité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif de résidence

Veillez joindre une 1 attestation de résidence : une quittance EDT ou OPT exacte ou un certificat de résidence datés de moins de 3 mois.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Le Statut de l'association

Veillez joindre une copie du dernier statut signé de l'entité.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Composition du bureau

Veillez joindre le procès-verbal précisant la composition du bureau de votre association.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Récépissé de la DRCL

Veillez joindre le dernier récépissé de la Direction de la Réglementation des Affaires Juridiques (DRCL)

DECLARATIONS SUR L'HONNEUR

Engagement de l'artisan

Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis sont exacts et que je n'ai omis aucun fait essentiel.

Les entités artisanales sont inscrites dans le répertoire des artisans traditionnels de la Polynésie française, tel que prévu par la loi du pays n° 2022-14 du 04 février 2022 relative au statut de l'artisan traditionnel de Polynésie française et de l'arrêté pris pour son application.

Le répertoire comporte les informations suivantes :

- nom, prénom du dirigeant social
- nom de l'entité
- numéro de téléphone et/ou adresse électronique
- éventuellement, lien vers un site ou une page de l'entité.

Le répertoire est consultable sur le site internet géré par le Service de l'artisanat traditionnel. Votre consentement est nécessaire pour cette diffusion publique.

Cette diffusion publique n'est pas obligatoire et vous pouvez la refuser, sans qu'aucune conséquence ne s'attache à votre refus. Si vous acceptez, vous pourrez retirer votre consentement librement et à tout moment.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

J'accepte la diffusion des informations ci-dessus sur le site internet du Service de l'artisanat traditionnel

Je refuse la diffusion des informations ci-dessus sur le site internet du Service de l'artisanat traditionnel

Réception de la carte d'agrément d'artisan traditionnel

Comment souhaitez vous récupérer votre carte d'agrément ?

Demande d'agrément d'artisan traditionnel de Polynésie française - Rima'i mā'ohi (Président d'as

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Je viendrai la récupérer au service de l'artisanat traditionnel

Je souhaite la recevoir par voie postale

Adresse postale

Veillez préciser votre adresse postale.